



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 03/04/2023

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 26 mars au 2 avril 2023

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France



Du 26 mars 2023 au 2 avril 2023

Synthèse

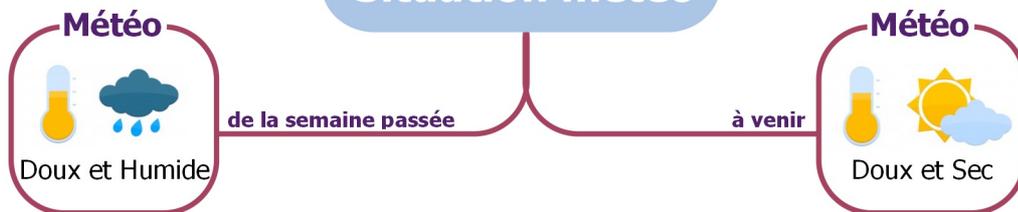
Après un mois de février historiquement sec, le mois de mars a vu 6 records mensuels historiques de Qm3] le plus bas être battus. C'est le cas à Saint-Fargeau [Ste-Assise], à Pont-sur-Yonne, à Pommeuse, à Montmirail, à Férolles-Attilly [La Jonchère] et à Viarmes [Moulin de Bertinval].

Durant la semaine passée, les Qm3] ont été globalement stables avec des disparités selon les secteurs. Sur cette période plus aucune station n'est sous le seuil de vigilance. Cependant, plusieurs stations sur les petites rivières ont toujours des débits très faibles et ne sont pas loin des seuils.

Concernant les nappes, la situation s'aggrave pour deux points d'eau, dont un passage en alerte sur la nappe du Champigny secteur Est. Les pluies du mois de mars n'ont permis qu'un ralentissement de la vidange des nappes.

Un temps sec est annoncé cette semaine, à l'exception de jeudi. La grande majorité des débits des petites rivières va être à la baisse. Pour les grands cours d'eau, les niveaux devraient être à la légère hausse suites aux pluies de la semaine dernière.

Situation météo



Bilan de la semaine passée

Débits



Stable

Nappes



Vidange

Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Pont-sur-Yonne
- Montmirail
- Jouarre [Vanry]
- Saint-Eugène
-
-

Prochain bulletin d'étiage le 11 avril 2023

SOMMAIRE

Carte de suivi de l'étiage	p.2
Débits des rivières	p.3
Bilan annuel des bulletins	p.4
Situation des nappes	p.5

Situation des rivières

2

Carte de suivi de l'étiage Situation du 03/04/2023



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur 3 semaines

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°4	N°5	N°6			
						12/03	19/03	26/03	02/04		
Grandes rivières :											
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	69	68	72	le 26/03/23	↗	
Oise	Creil	32	25	20	17	121	118	122	le 26/03/23	↗	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	154	138	143	le 26/03/23	↗	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	185	163	167	le 26/03/23	↗	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	261 ^c	229 ^c	234	le 26/03/23	↗	
Seine	Vernon	170	131	113	100	445	392	390	le 26/03/23	↗	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	89	76	78	le 26/03/23	↗	
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,42 ^c	0,42	0,42	le 28/03/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	2,50 ^c	2,43 ^c	2,47	le 26/03/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,61	0,58	0,58	le 30/03/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	7,80 ^c	8,15 ^c	7,9	le 29/03/23	→	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	4,0	4,0	4,1	le 29/03/23	↗	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	7,5	6,9	8,0	le 30/03/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	4,2	3,9	3,0	le 29/03/23	↘	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	1,0	1,0	1,0	le 28/03/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	21,7	17,3	19,4	le 26/03/23	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,43	0,45	0,47	le 29/03/23	→	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,85	0,79	0,75	le 29/03/23	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,47	1,45	1,44	le 29/03/23	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,20	0,20	0,20	le 28/03/23	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	3,0	2,7	2,6	le 29/03/23	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,30	0,30	0,30	le 29/03/23	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	1,46	1,36	1,28	le 29/03/23	↘	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	3,37	2,77	2,19	le 30/03/23	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,48	0,46	0,46	le 29/03/23	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,109	0,082	0,064	le 29/03/23	↘	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,085 ^c	0,084 ^c	0,075	le 29/03/23	↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,49	0,48	0,46	le 31/03/23	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	1,97	1,61	1,42	le 29/03/23	→	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,44	0,41	0,40	le 29/03/23	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	4,1	4,0	4,2	le 29/03/23	→	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,40	1,45	1,44	le 29/03/23	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,387 ^c	0,400 ^c	0,275	le 01/04/23	↘	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,144	0,135	0,136	le 01/04/23	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,97	0,90	0,94	le 29/03/23	↘	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/] Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Situation des nappes

Etat des piézomètres

Tableau des tendances

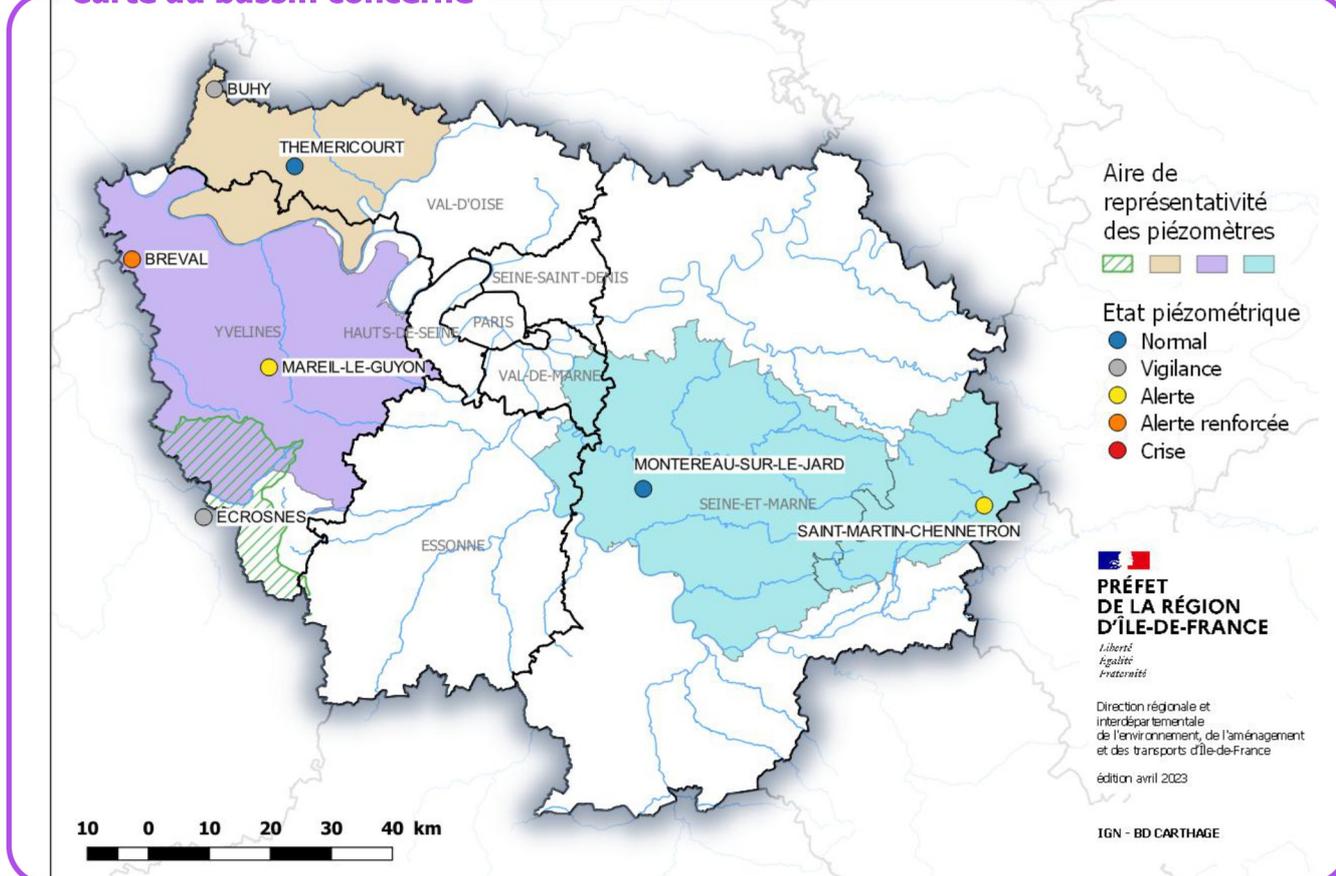
Lors de la dernière semaine, la nappe du Champigny secteur Est passe en alerte au piézomètre de Saint-Martin-Chennetron (Beauchery-Saint-Martin, 77). La nappe de la craie du Vexin passe en vigilance dans le secteur de Buhy (95).

Les nappes d'Île-de-France sont majoritairement en baisse en semaine 13. En l'absence de pluies, la vidange se poursuivra.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				N°4	N°5	N°6	Tendance
		V	A	AR	C	semaine 11 12/03	semaine 12 19/03	semaine 13 26/03	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	44,69	44,54	44,48	Baisse ↘
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	64,57	64,57	64,56	Stagnante →
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	111,89	111,87	111,83	Baisse ↘
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	74,94	74,93	-	
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,79	49,75	49,70	Baisse →
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	125,76	125,64	125,50	Baisse ↘
Craie sous calcaires de Beauce	Ecrosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,40	136,37	136,39	Stagnante ↘

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



Liens utiles

L'étiage sur Internet :

- **DRIEAT** : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- **DREAL Normandie** : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- **DREAL Centre - Val de Loire** : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Prochain bulletin d'étiage le 11 avril 2023

QR code du bulletin



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*